



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20240222-2024-29-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2024

Publication : 23/02/2024

ARRÊTÉ

portant délégation de signature du Président du Syndicat mixte à Monsieur Frédéric MIGNON, Chef du service Gestion et Valorisation du Patrimoine Immobilier, Environnemental et Biodiversité aux fins de signature de l'acte notarié relatif à la cession d'un terrain situé sur la commune de Saint-Dizier (52) à la SAS DALAMOUTEAU

Le Président,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5421-7 et L.5721-1 et suivants, R.5721-1;

VU l'arrêté du Ministre de l'intérieur du 16 juin 1969 relatif à la création de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine publié au Journal officiel du 28 juin 1969;

VU l'arrêté préfectoral n° 2011-187 du 7 février 2011 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs du bassin de la Seine en tant qu'établissement public territorial de bassin;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2017-03-29-005 du 29 mars 2017 autorisant la transformation de l'Institution interdépartementale des barrages-réservoirs des bassins de la Seine en syndicat mixte ouvert dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs » et approuvant ses statuts;

VU les statuts du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs;

VU l'arrêté du Président n° 2020-514 en date du 29 septembre 2020 portant modification de l'organisation des services du syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs

VU la délibération n° 2021-57/CS du Comité syndical, en date du 28 septembre 2021, portant élection du Président de l'EPTB Seine Grands Lacs;

VU la délibération du comité syndical n° 2021-73/CS du 9 novembre 2021 portant délégation d'attributions du Comité syndical au Président du Syndicat mixte ;

VU la délibération n°2023-37/BS du Bureau syndical du 15 novembre 2023 approuvant la cession d'un terrain situé sur la commune de Saint-Dizier (52)

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La signature du Président est déléguée à Monsieur Frédéric MIGNON, Chef du service Gestion et Valorisation du Patrimoine Immobilier, Environnemental et Biodiversité, aux fins de procéder à l'ensemble des démarches relatives à la cession d'un terrain situé sur la commune de Saint-Dizier (52) désigné dans la délibération 2023-37/BS et notamment la signature des actes notariés correspondants.

ARTICLE 2 : Le Directeur général des services du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site Internet du Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs.

Paris, le 22/02/2024

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent